

Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

Outils d'accueil et d'interprétation



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

2.4.3 - Un chemin seulement pour l'été !

Ile de Porquerolles

mise à jour: 23/01/2013

La plage d'Argent, sur l'île de Porquerolles, est sans conteste l'une des plus belles de la Côte d'Azur. Située au coeur du Parc national de Port-Cros, elle est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite, qui goûteront au plaisir d'une baignade dans une eau qui fait penser à celle des Antilles. Le défi : respecter la naturalité du site et rendre accessible tout le parcours jusqu'à la plage.

Située au Nord-Ouest de l'île de Porquerolles, la Plage d'Argent, ainsi nommée en raison de la couleur de son sable, est dorénavant accessible aux personnes à mobilité réduite. L'accès le plus direct à l'île se fait par le port de la Tour Fondue situé au bout de la presqu'île de Giens. Les bateaux peuvent embarquer les personnes à mobilité réduite.

Depuis le port de Porquerolles, une piste de 1,4 km permet de rejoindre la plage : les personnes à mobilité réduite non accompagnées bénéficient selon les horaires d'un service de taxi électrique. Les résidents en situation de handicap peuvent accéder à la plage en utilisant leur véhicule personnel (selon les horaires et après délivrance d'une autorisation à circuler délivrée par le Parc national).

Depuis la place de stationnement spécifique, située sur l'arrièreplage, un cheminement de platelages de bois permet d'accéder à la plage et aux services existants : sanitaires, restaurant. Dans la continuité, un platelage amovible, en bois déroulable est posé sur le sable jusqu'au rivage. Ce dernier n'est installé qu'entre avril et novembre, pour laisser évoluer cette plage naturelle, tout en s'adaptant d'année en année aux changements de profil de la plage. Cette ingénieuse adaptation permet d'équiper un site protégé, inondable en hiver. De plus, le site étant classé, le gestionnaire se devait de respecter la végétation des arrières plages, en réduisant la largeur du cheminement chaque fois que nécessaire. Maintenant que le platelage a pu être construit en s'adaptant aux contraintes environnementales, le label tourisme et handicap ne devrait pas tarder à être décerné !

Site : Parc national de Port-Cros

Statut du site : parc national

Type de réalisation : pose d'un platelage démontable

Contact : Laurence Bonnamy, Responsable du service aménagement, architecture et paysage, 04 94 12 89 13, laurence.bonnamy@portcrosparcnational.fr

Partenaires éventuels : Mécénat GMF

Coût : 50 000 €

Calendrier : mars-juillet 2012

Date d'ouverture au public : juillet 2012

Label en cours

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB